

Compte-rendu CFDT de l'audience du 6 novembre 2008 avec le Directeur des ressources humaines du Ministère, Jean-Claude RUYSSCHAERT

Participants pour la CFDT: V. THYS, F. BROTHELANDE, P. GROSROYAT.

Suite à la mobilisation massive des « OPA » dans le cadre de l'appel à la grève du 4 novembre en intersyndicale, le DRH nous a reçu, une nouvelle fois, le 6 novembre à 17 h pour préciser la mise en place des mesures évoquées, le 28 octobre.

Je vous fais grâce du forcing qui a été fait par les trois organisations syndicales pour faire valoir ces revendications.

Ce que nous avons obtenu :

Une prime unique de 220 € sur le salaire de janvier, pour tous les OPA qui ne sont pas au plafond de la prime de métier et de la prime d'expérience.

La revalorisation **mensuelle** de la prime de métier(**) au 1^{er} février 2009 de :

- 100 € par mois d'ouvrier qualifié à spécialiste A
- 80 € par mois de spécialiste B, chef d'équipe à réceptionnaire
- 60 € de contremaître à technicien 2 (*)
- 40 € de technicien 3 à technicien principal (*)
- (**) pour les OPA en DIR et dans les services de la Navigation pour lesquels des protocoles s'appliquent, c'est le calcul le plus favorable qui sera retenu et non un cumul des deux mesures.
- (*) en attente de validation par le cabinet du ministre.

Deux courriers du Ministre Borloo ont été adressés au Budget :

Le premier demandant la revalorisation des trois premiers niveaux de grade au 1^{er} janvier 2009 sans attendre le décret statutaire (PTS) sur la base de ce qui a été présenté le 8 juillet (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009).

Le second demandant que soient appliquées aux OPA les mesures appliquées aux contractuels comme les primes de restructuration, GIPA, prime de départ volontaire.

Ces mesures ne sont, pour nous, que des mesures de rattrapage qui n'obèrent pas les discussions sur le décret statutaire débutant le 17 novembre.

L'action paie, restons mobilisés pour l'avenir des Parcs et des OPA!

Pour l'USE/CFDT Patrick GROSROYAT